



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 74883

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'application du dispositif accordé aux bénéficiaires de l'allocation équivalent retraite, chômeurs en fin de droits ayant cotisé quarante ans. Bien que cette mesure soit en deçà des propositions visant à donner le droit à la retraite aux personnes ayant cotisé quarante annuités même si elles n'ont pas atteint l'âge de soixante ans, une majorité de l'Assemblée nationale a adopté cette réforme il y a plus de trois mois. A ce jour, cette loi votée n'a toujours pas été suivie d'effet. Aussi, il lui demande à quelle date elle entend mettre en oeuvre cette mesure et publier les décrets d'application.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74883

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1753